



Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

22 + 3 procurations

OBJET :

Point n° 3b

Approbation du projet d'ouverture d'un Espace France Services et signature de la convention de co- portage

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
24 février 2026 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 février 2026

Etaient présents : M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, M. GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDLIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, BITSCH, PERY, MM. Charles SCHNEBELEN, CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, SIZERE, MALLER

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. MORVAN, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK
M. Eugène SCHNEBELEN, excusé, a donné procuration à Mme DIET
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. STOECKEL

Etait excusé, sans procuration :

M. SCHMITT

Etaient absents, non excusés :

Mme MURA
Mme BILLIG
M. SLIMANI

Monsieur le Maire, Gilbert STOECKEL, rappelle aux membres du Conseil Municipale que l'État et la Ville de Thann se sont rapprochés afin d'organiser leur partenariat dans le cadre du fonctionnement de l'Espace France Services qui sera installé dans les locaux de la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller.

Une convention définissant les modalités de ce partenariat a été établie et est proposée en délibération au Conseil Municipal. Les modalités principales portent sur les aspects suivants :

Co-portage du dispositif :

On entend par co-portage, les situations dans lesquelles les deux parties s'entendent pour gérer conjointement un Espace France Services et mobilisent à cet effet respectivement leurs effectifs dont elles sont chacune employeur.

Gestion de l'Espace France Services :

Les parties organisent conjointement la gestion administrative et financière de l'Espace France Services sur le service socle France Services défini par la circulaire du Premier Ministre du 1^{er} juillet 2019 n° 6094/SG. À cette fin, elles s'informent réciproquement et préalablement dans la perspective de toute prise de décision.

Personnels :

Chaque partie est employeur du personnel qu'elle affectera, chacune en ce qui la concerne, à l'Espace France Services.

Pour la Ville de Thann :

Mise à disposition de personnels :

En contrepartie du versement par l'État de la somme de 6 000 € par année complète (sinon au prorata), la Ville de Thann s'engage à mettre à disposition un ou plusieurs personnels qui assureront au total 13 heures de présence effective par semaine.

Leur mission sera tournée vers l'accueil des usagers de l'Espace France Services et leur accompagnement dans les démarches administratives relevant du bouquet d'offres de services France services. Leur situation administrative reste gérée par la Ville de Thann. Leur rémunération restera versée par la Ville de Thann.

Recrutement supplémentaire de la Ville de Thann :

En contrepartie du versement d'une dotation équivalente à 80 % d'un salaire brut chargé à temps plein pour un agent contractuel se basant sur le 1^{er} échelon de la grille d'un agent catégorie C3, la Ville de Thann s'engage à recruter un agent qui travaillera exclusivement à l'espace France Services et assurera une vacation de 28 heures par semaine.

Pour la sous-préfecture :

La Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller mobilise du personnel à hauteur de 13 heures par semaine. Lorsque les agents de la Ville de Thann seront en congés ou en arrêt maladie, les vacations seront alors assurées par les agents de la Sous-Préfecture.

Animation et suivi du dispositif :

Modalités de fonctionnement :

Un comité de pilotage réunissant les représentants de la Sous-Préfecture et de la Ville de Thann se réunit en cas de besoin pour fixer les modalités de fonctionnement de l'Espace France Services.

Locaux :

L'Espace France Services sera situé au rez-de-jardin de la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller, 3 avenue Poincaré à Thann. Les locaux et l'ensemble du mobilier sont mis à disposition à titre gratuit par la Sous-Préfecture.

Les frais de nettoyage, de gardiennage, d'entretien, d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage seront supportés par la Sous-Préfecture.

Les impôts et taxes de toute nature, relatifs aux locaux visés par la présente convention seront supportés par la Sous-Préfecture.

La Sous-Préfecture assure la charge des réparations locatives et d'entretien des locaux et doit les faire exécuter conformément aux règles de l'art dès qu'elles se révéleront nécessaires ou utiles.

La Sous-Préfecture prend à sa charge l'ensemble des assurances de l'Espace France Services.

Horaires :

L'Espace France Services sera ouvert au public 26h par semaine.

Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature et pourra être renouvelée par tacite reconduction annuellement.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur le Maire, Gilbert STOECKEL, à savoir le projet d'ouverture d'un Espace France Services au sein des locaux de la Sous-Préfecture de Thann avec signature d'une convention de co-portage entre la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller et la Ville de Thann,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le projet d'ouverture d'un Espace France Services au sein des locaux de la Sous-Préfecture de Thann Guebwiller,
- accepte les modalités relatives au fonctionnement de l'Espace France Services et notamment les modalités de mise à disposition de personnels par la Ville de Thann,

- autorise Monsieur le Maire à signer, pour le compte et au nom de la Ville, la convention relative au partenariat Ville de Thann/Sous-Préfecture de Thann Guebwiller qui définit les modalités de fonctionnement de l'Espace France Services,
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance

